

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - OFFRE DE VENTE-CONFIRMATION

Nos conditions générales de vente sont nécessairement connues et acceptées par l'acheteur, par le fait même qu'il nous passe commande. Nos prix sont toujours hors T.V.A. départ les **LANDES GENUSSON**, sauf conventions stipulées expressément. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les grèves, incendie, accident de machine, rupture d'approvisionnement, épidémie, etc... sont considérés comme cas de force majeure et nous dégageant de toutes responsabilités. Toute livraison est soumise à l'acceptation expresse des présentes conditions de vente et à une confirmation écrite de la commande.

Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou correspondances qui nous parviennent ne peuvent modifier nos conditions générales de vente, sauf acceptation formelle de notre part.

Toutes les commandes font l'objet de la part de notre service commercial, d'une confirmation qui seule engage la Société. Sans observation du client dans les trois jours, cette commande ne pourra plus être modifiée.

2 – RECEPTION-EXPEDITION

Sauf convention expresse, le retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à une indemnité ou annulation de commande, et notamment dans les cas suivants :

- A) les conditions de paiement n'ont pas été observées,
- B) force majeure ou événement propre à retarder ou suspendre la livraison des marchandises.
- C) retard ou difficultés liées à l'avancement du chantier et indépendant de notre volonté
- D) spécifications tardives du client

Nos fournitures, même convenues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient en cas d'avaries ou de perte, de faire toutes réserves et d'exercer tout recours auprès des transporteurs, seuls responsables.

Le client aura toute faculté de réceptionner les fournitures au moment de la livraison. Il lui appartient à ce moment d'en prendre, après contrôle, l'entière responsabilité.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance. Les réclamations concernant la qualité de la marchandise, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être formulées par écrit dans les 8 jours à partir de la livraison.

3 – GARANTIE

Nos produits sont garantis conformément aux usages de la profession.

Cette garantie nous lie pour la seule réparation ou l'échange de la pièce défectueuse sans autre indemnité.

La marchandise aura dû être stockée dans les conditions normales d'utilisation et ne pas avoir été détériorée par des tiers. Nos panneaux et pièces de bois étant censés travailler à l'humidité, la garantie ne joue pas si ces panneaux et pièces de bois ont été déformés, fissurés, etc... par un séjour anormal à l'humidité. Nous faisons toutes réserves quant aux

vices cachés du bois et aux détériorations pouvant intervenir après un délai raisonnable de la livraison fixé à 2 mois maximum.

4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché. Nos factures sont payables aux LANDES GENUSSON, au comptant ou par traites, après accord préalable. En application de la loi du 31.12.92, son règlement anticipé donnera lieu à un escompte. Son règlement postérieur donnera lieu au versement d'une pénalité de retard au moins équivalente à 1.5 fois le taux d'intérêt légal. De plus, en application du décret du 02 octobre 2012, il sera dû une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

En cas de non-paiement ou de refus d'acceptation d'une traite (non motivé dans les 8 jours de la livraison), le vendeur pourra résilier la vente de plein droit et sans sommation par l'envoi d'une simple lettre recommandée, et la totalité de notre créance deviendra immédiatement exigible.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 15% avec minimum de 45 €, sans préjudice des intérêts de retard prévus à l'article 4.

En cas de prorogation de traites, les frais et intérêts résultant de cette prorogation seront à la charge de l'acheteur.

5- FORCE MAJEURE

Tous les cas de force majeure entraîneront, à notre gré, la résiliation de nos engagements, ceci de plein droit, sans aucune formalité judiciaire ou extra-judiciaire. Sont considérés comme cas de force majeure : les mobilisations, les guerres, les grèves totales ou partielles dans nos ateliers ou chez nos fournisseurs ou transporteurs, les troubles politiques ou économiques, les incendies, inondations, destructions ou tout autre événement quelconque indépendant de notre volonté empêchant ou réduisant anormalement notre production.

6- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, pour quelque cause que ce soit, seul le Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON sera compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Dans tous les cas, seul de droit Français sera applicable.

7- CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix.
Les remises d'effets créant une obligation de payer ne constituent pas un paiement.
Les risques inhérents à la conservation de la chose vendue demeurent à la charge de l'acheteur.
Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.